



Conseil d'établissement
du
Mont-sur-Lausanne



**Etablissement primaire
et secondaire
du Mont-sur-Lausanne**

Collège du Mottier B
1052 Le Mont-sur-Lausanne

PROCES-VERBAL

Séance du mardi 1^{er} mai 2012

Présidente :	Mme Geneviève Hochstrasser	Représentante communale
Présents :	Mme André Guex	Représentant communal
	M. Jaques Marchand	Représentant communal
	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentant scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusé :	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	S. Jatton tient le procès-verbal de séance	

G. Hochstrasser, présidente ouvre la séance à 19h40, nous commençons par une visite de chantier. Cette visite se termine à 20h20.

L'ordre du jour suscite une modification. Rajout du point 1a) approbation du PV de la dernière séance

1. Visite de la Danseuse 1

A. Guex représentant communal nous fait une visite de chantier très intéressante.

1a Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Aucune remarque particulière n'était faite concernant ce procès-verbal, il est adopté.

2. Règlement des transports scolaires

G. Hochstrasser explique le fonctionnement actuel des bus scolaires et son coût. Elle informe que courant mars, elle a reçu un nouveau règlement cantonal rendant obligatoire la gratuité des transports scolaires. G. Hochstrasser indique que la loi scolaire stipule que seuls les élèves étant domiciliés à + de 2,5 km doivent être véhiculés.

Un groupe de travail constitué de G. Hochstrasser, T. Wolters, M. Malherbe, N. Crausaz et K. Mazouni travaillera sur un projet de règlement. Ce dernier sera soumis à la municipalité puis au conseil communal.

Plusieurs questions soulevées lors de la séance seront prises en compte par le groupe de travail (prendre en considération l'âge des enfants, pédibus etc.).

3. Futurs horaires

T. Wolters explique que le cadre légal stipule qu'une période d'enseignement est de 45 min. Les enseignants ont besoin de 5 minutes pour changer de classe entre les périodes. Celles-ci seront ajoutées à l'horaire. Le projet du futur règlement de la LEO indique que les élèves doivent terminer les cours du matin à 12h au plus tard. Par conséquent, le début des cours est avancé à 7h40 pour le secondaire.

2 variantes sont possibles (cf tableau).

La 1ère n'inclut pas les 5 minutes pour le primaire. Par conséquent, les horaires primaires et secondaires ne sont plus alignés.

La 2ème variante permet de maintenir l'alignement des horaires.

V. Luthi relève que dans les classes primaires ces 5 minutes n'ont pas lieu d'être. T. Wolters répond que pour des raisons pratiques, le même horaire devrait être utilisé dans tous les collèges. Certaines adaptations pourront être faites, (récréations plus longues, horaires des transports scolaires pour la piscine moins stressants etc.).

Pour les élèves de 5-6ème [7-8 harmos] l'horaire nécessite soit de commencer un matin à 8h30 soit d'avoir un après-midi de congé une semaine sur deux (32 périodes à répartir sur 33 moments). T. Wolters questionne : est-il mieux de commencer un jour à 8h30 ou avoir un après-midi de plus de congé une semaine sur deux ?

Le C.E. préfère dans la mesure du possible que les élèves commencent à 8h30.

4. Propositions individuelles et divers

G. Hochstrasser

Sondage APE, prise en charge parascolaire, 520 questionnaires en retour. Très grosse demande de prise en charge « tartine » du matin.

Un groupe de travail s'est constitué afin de mettre en place pour la rentrée d'août 2012 la prise en charge des enfants avant l'école. Un APEMS devrait voir le jour à la rentrée d'août 2013.

T. Wolters

Vendredi 30 novembre, les membres du C.E. ainsi que toutes personnes gravitant autour du jumelage de Cham seront invités en suisse allemande afin d'y célébrer les 10 ans de collaboration.

La prochaine séance du conseil exécutif aura lieu le 11 septembre 2012 à la salle de travail de la médiathèque à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h40.

La présidente :

La secrétaire

G. Hochstrasser

S. Jatton

Annexe : tableau proposition d'horaire